

À l'attention des adhérents de Croix Bleue Medavie



N'oubliez pas votre carte!

Assurez-vous d'avoir en main votre **carte Croix Bleue Medavie** valide la prochaine fois que vous irez chez votre pharmacien pour qu'il exécute une ordonnance.

Votre pharmacien peut devoir vérifier manuellement les renseignements figurant sur votre carte, notamment votre date de naissance.

Si vous n'avez pas votre **carte de Croix Bleue Medavie**, vous pourrez devoir payer le montant de votre ordonnance, puis présenter une demande de règlement à **Croix Bleue Medavie** afin d'obtenir un remboursement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Service à la clientèle de Croix Bleue Medavie **1-800-667-4511**

www.medavie.croixbleue.ca